

Jérôme PATUROT

DÉMOCRATIE
ET
MONARCHIE

•

NOTE DE L'ÉDITEUR

Un Français pense que la République est théoriquement le meilleur des régimes.

Un Français est empreint de la plus profonde admiration, aussi bien pour les démocraties républicaines des États-Unis et de Suisse que pour les démocraties couronnées d'Angleterre et de Scandinavie.

Un Français est persuadé qu'il n'est point de démocratie sans vertu et, en règle générale, de vertu sans religion.

Un Français croit, par ailleurs, que les pays Réformés connaissent une plus solide éducation de la liberté que les pays Romains (1).

Au moment où la France va se donner une Constitution, ce Français expose pourquoi la Monarchie est à ses yeux nécessaire.

*
**

Il serait certainement tout à fait contraire aux intentions de l'auteur qu'il s'agisse de chercher dans ces pages un enseignement doctrinal. Elles prétendent seulement fournir quelques thèmes de réflexion.

(1) D'autres penseront qu'il s'agit là — pour une large part — d'une coïncidence fortuite et feront remarquer que le climat, le traditionalisme, le respect des communautés naturelles par exemple, peut aussi servir d'explication.

DÉMOCRATIE ET MONARCHIE

La dernière Constituante a mis sept mois pour accoucher d'un monstre dont le pays n'a pas voulu. Que fera la nouvelle ?

Dans sa hâte de sortir du provisoire se contentera-t-elle de quelques retouches pour le rendre acceptable ? Une présidence de la République plus musclée, une seconde chambre dite de réflexion, pour reprendre l'expression de Clemenceau, d'abord partisan d'une chambre unique mais rallié au Sénat par son expérience qu'il résumait ainsi : le peuple n'est pas toujours raisonnable ; il faut lui donner le temps de la réflexion. Le temps de la réflexion c'est le Sénat.

Ces retouches seraient tout ; à fait insuffisantes pour créer un contre-poids à l'omnipotence de la chambre populaire et, si la chute lamentable de la Troisième Répu-

blique n'avait pas discrédité la constitution de 1875 rendue responsable d'un effondrement dû, non à de mauvaises institutions, mais au manque de conscience et de caractère des hommes, le plus simple serait d'y apporter les modifications reconnues nécessaires. Il a paru suffisamment d'études sur la réforme du régime parlementaire pour que nos constituants puissent s'instruire des corrections désirables. Qu'ils étudient sans parti pris le singulier gauchissement de nos institutions, le mot gauchissement pris dans le sens de déformation vers la gauche :

Au départ une Présidence de la République munie de pouvoirs supérieurs à ceux de bien des souverains, un Sénat, chambre de contrôle et non de gouvernement.

A la chute, une présidence de la République n'osant plus se servir de ses pouvoirs et un Sénat empiétant sur les attributions de la Chambre incapable de les remplir.

La troisième République s'est effondrée comme le Second Empire après la défaite et pour les mêmes raisons. Si nous étions incapables de comprendre ces raisons, il faudrait désespérer de la France. Que le Général de Gaulle, pour rendre au pays confiance en lui-même ait jeté un voile sur ses fautes et ses défauts, c'était de bonne psychologie, il est allé au plus pressé, sortir les Français du désespoir. Maintenant il faut les redresser et un pays ne se relève pas s'il ne reconnaît pas qu'il est responsable de sa chute. L'histoire de la troisième République montre nos faiblesses, les qualités qui nous manquent. Le pays a l'occasion de se donner des institutions capables de le protéger contre ses faiblesses et de favoriser l'acquisition des qualités qui lui manquent.

Une nation a le sort qu'elle mérite; son gouvernement ne lui fait que le mal qu'elle veut souffrir; l'égoïsme des citoyens est complice de la corruption publique. Qu'est-ce, en effet, que la corruption générale sinon le résultat de toutes les corruptions individuelles et comment y aurait-il de vertus publiques quand les vertus privées font défaut ?

M. Herriot a déclaré que la crise dont souffrait la France était morale. Elle est même religieuse, nous aurons l'occasion de le dire comme conclusion de cette étude qui nous mènera, hélas ! à bien des constatations humiliantes.

La France est fortement attachée à la démocratie et à la République. On prête à Clemenceau cette boutade : « Le Gouvernement de la Démocratie ! Il est absurde, il est indéfendable, mais c'est le seul possible ».

Non, il n'est pas absurde, il est magnifique, si beau que peu de peuples en sont dignes et ils s'en montrent dignes dans la mesure où ils sont chrétiens. Reste à savoir si la France est digne de la démocratie et capable de la République, si l'on trouve dans les Français les qualités qui font les républicains, c'est-à-dire des citoyens mettant l'intérêt public au-dessus de leurs intérêts, de leur parti et même de leurs droits. L'expérience que nous venons de faire prouve, au contraire, que le Français manque à peu près totalement d'esprit civique et que notre régime s'est montré incapable de défendre l'Etat contre les assauts des intérêts particuliers.

C'est d'ailleurs ce que M. Léon Blum reconnaît dans son livre d'un puissant intérêt : A l'échelle humaine. « De la chute de la troisième République, la seule conséquence légitime qu'on en puisse tirer, écrit-il, c'est que le système gouvernemental de la France, c'est-à-dire le régime parlementaire tel qu'il y était pratiqué, doit recevoir de profondes corrections et, à supposer qu'il ne soit pas susceptible de corrections satisfaisantes, la seule conclusion qu'on ait le droit d'ajouter est que le régime parlementaire ou représentatif ne constitue pas la forme de gouvernement démocratique exactement adaptée à la société

française; il faut, par conséquent, se mettre en quête de formes qui lui conviennent mieux. »

Ici nous sommes au cœur du problème que M. Léon Blum a le courage de poser et que la Constituante a la charge de résoudre. Elle n'y réussira que si, renonçant à tout parti pris, à toute idéologie, à toute mystique, elle étudie l'évolution historique de la France en s'inspirant de quelques principes très simples. Et d'abord celui-ci, qui est la sagesse même :

Une constitution ne se crée pas, elle doit tirer ses racines du passé. Un peuple ne rompt jamais impunément avec son passé et il rompt avec son passé quand il abolit sa constitution historique au profit d'une constitution théorique sortie du cerveau de quelque Sièyès.

Même la Constitution de 1790 ne prétendait pas donner une constitution à la France, mais **FIXER** la constitution du Royaume, car les lois écrites, si elles doivent durer, ne sont jamais que la déclaration de droits antérieurs et elles ne doivent pas être trop en avance sur les idées régnantes.

Jefferson soutenait avec raison que les « tentatives pour faire le bonheur du genre humain, sans égard aux opinions et aux préjugés, obtenaient rarement un résultat heureux; et que les améliorations les plus palpables ne devaient pas être introduites de force dans la Société. »

La loi de prohibition aux Etats-Unis a profondément démoralisé le peuple qu'elle devait sauver de

l'alcoolisme; c'était l'œuvre d'une élite puritaine et la masse n'en a pas voulu.

Un second principe découle du premier : Tout régime politique doit tenir compte du tempérament national, comme les docteurs tiennent compte du tempérament de leurs malades et ne prescrivent pas le même régime aux tuberculeux et aux arthritiques. Or le régime parlementaire à l'anglaise que Louis XVIII introduisit en France, n'avait pas de racines dans notre passé et ne convenait pas au tempérament du pays. Aussi fut-il condamné par une triple expérience. La première aboutit au 18 brumaire ; la seconde au rétablissement de l'Empire qui s'écroule à Sedan; la troisième se termine en 1940 par une affreuse débâcle.

« Il faut qu'une République redoute quelque chose », écrivait Montesquieu dans l'Esprit des Lois. Notre histoire le prouve. Le péril allemand supprimé par la victoire de 1918, rien ne retenait plus la République dans la voie de la démagogie et, quand elle s'est effondrée, depuis plusieurs années déjà le régime ne jouait plus; de politique il était devenu électoral, des cartels se créaient pour le partage des mandats, les crises ministérielles se produisaient en dehors du parlement, régime de clubs et de couloirs auquel nous ramenait la constitution mort-née de 1946.

C'est de l'histoire récente, Remontons plus haut. En 1614 se tiennent les derniers Etats-Généraux de l'Ancien Régime. Leur résultat fut si décevant que l'on ne songea plus à les réunir.

Clergé, noblesse, tiers-état, aucun des trois ordres ne put s'élever jusqu'à la notion de l'intérêt général ; chacun ne défendit que ses intérêts de classe. Si humiliante que soit cette constatation, les faits nous obligent à reconnaître que la pratique du régime parlementaire exige des qualités dont le peuple français est dépourvu. Sommes-nous donc indignes de la démocratie, ni capables de la République ? Cette question que nous nous posons avec angoisse, M. de Gasparin, Français fixé à Genève par son mariage, se la posait déjà en 1871 quand la France cherchait le régime qui devait succéder à l'Empire. « Reste à savoir, écrivait-il, si l'on trouve chez nous les qualités qui font les républicains » et voici qui est prophétique : « Le malheur des malheurs pour les républicains sincères serait l'établissement dans un grand pays comme le nôtre d'une république **CENTRALISATRICE** et tyrannique », et il ajoutait : « J'engage ceux qui parlent de république à ne pas oublier qu'indépendamment des conditions morales et des mœurs de la liberté, la république exige une **refonte complète** de notre administration.

Evidemment. — Un démocrate de l'école genevoise ne pouvait imaginer que la future république conserverait l'administration de l'Empire.

Les hommes qui ont fondé la République n'ont eu garde d'y toucher, — ce qui peut faire douter de la sincérité de leurs convictions politiques, — et que s'est-il passé ? L'esprit bonapar-

tiste a pénétré nos institutions et ma génération a vu la conquête de la République par les radicaux et les radicaux socialistes, élus dans les départements jadis bonapartistes. L'étiquette a changé, l'esprit est resté le même. Les plébiscites du Second Empire ont été la condamnation populaire de l'essai de parlementarisme tenté de 1815 à 1848 et la masse électorale a fait peu à peu revivre le bonapartisme dans la Troisième République.

Le régime parlementaire se détériore en France comme certaines plantes dépérissent quand le terrain ne leur convient pas. Il suffit de jeter les yeux autour de nous pour constater que les seuls pays où le régime parlementaire s'est maintenu et fonctionne normalement sont les pays d'éducation protestante : Angleterre, Hollande, Danemark, Suède, Norvège. Dans les pays d'éducation romaine, il devient ce que nous pouvons voir chez nous, en Italie, en Espagne, dans les Etats de l'Amérique du Sud. Pourquoi cela ?

M. de Laveleye, Belge, élève du Collège Stanislas, a publié il y a quelque 70 ou 80 ans une étude sur « l'Avenir des peuples catholiques » qui eut un grand retentissement. Pourquoi, se demandait-il, les pays qui ont embrassé la Réforme ont-ils pris le pas sur ceux qui sont restés à la Renaissance ? Parce que la Réforme avait en elle une force morale qui manquait à la Renaissance. La Renaissance était un retour à l'antiquité, la Réforme un retour à l'Evangile.

Le gouvernement naturel des peuples protestants est le régime représentatif; la réforme calviniste a engendré partout l'esprit de liberté et de résistance au despotisme. Là où l'éducation romaine se contente d'élever un troupeau et de lui inculquer l'obéissance, l'éducation calviniste s'efforce de créer des personnalités capables de penser leur foi, au risque de la perdre, et prépare des citoyens.

Les faits sont là, il faut en tenir compte.

Plus un régime politique se rapproche de la démocratie pure, plus il a besoin de s'appuyer sur une base religieuse : la démocratie parfaite exige le christianisme. Si la France veut vivre en démocratie qu'elle devienne chrétienne ou qu'elle fasse un Roi. Et ne dites pas qu'il y a incompatibilité entre la Monarchie et la Démocratie. Il n'y a pas de pays plus démocratique que la Norvège et la Hollande. La Norvège doit son salut à la Couronne et je ne résiste pas au plaisir de publier à titre documentaire en fin de cette étude l'article de Guermantes paru dans le « Figaro » du 19 août 1940. Il fait honneur à sa loyauté. J'y joins ce témoignage du socialiste belge Henri de Man, tiré de ses Mémoires, enfin les réflexions de W. Steed (1) sur les services que la Monarchie peut rendre dans une démocratie.

Ces opinions ont plus de poids pour moi que celles de masses faciles à séduire par les démagogues.

(1) Correspondant du Times à Vienne pendant de nombreuses années.

M. Léon Blum ayant reconnu que le régime parlementaire n'était pas adapté au caractère français, se demande si le régime de la Suisse et des Etats-Unis conviendrait à la France ?

Certainement non, parce que la France est un pays centralisé où la démocratie jacobine favoriserait l'absorption de l'individu par la collectivité pour aboutir à un Etat bureaucratique.

La Confédération helvétique et les Etats-Unis, sont des Républiques fédérales composées d'Etats et de Cantons largement indépendants.

La plus vieille démocratie d'Europe, la Suisse, où le peuple contrôle effectivement ses représentants et leur impose sa volonté par le referendum et le droit d'initiative, ne pratique pas le régime parlementaire, pas davantage les Etats-Unis d'Amérique. Ces pays ont un régime représentatif, les lois émanent bien de la volonté du peuple, mais le pouvoir exécutif, s'il ne peut aller contre la volonté des Chambres, ne dépend pas de leurs caprices. Il n'est pas responsable devant elles, et, si ce régime a d'autres inconvénients, il assure à l'exécutif une stabilité qui manque cruellement au nôtre.

La France, pays centralisé, où déjà l'individu étouffe sous une bureaucratie envahissante, ne saurait adopter sans de grandes précautions un régime qui convient à des confédérations où le pouvoir central est constamment arrêté par les libertés, des Cantons pour la Suisse, et des Etats pour l'Amérique.

Des esprits avertis en Suisse s'effrayent de voir leur régime démocratique et leurs libertés menacées par l'extension du pouvoir fédéral.

La démocratie, remarque Gonzague de Reynold (1), pour éviter ce sort a besoin d'un contrepoids. L'Angleterre l'a trouvé dans sa monarchie, les Etats Scandinaves, la Hollande, dans leurs institutions royales, la Suisse le trouvera dans le fédéralisme si elle réussit à le préserver des empiètements du pouvoir central.

L'apparition de l'Etatisme replace la disparition de la démocratie; à ce moment la démocratie cesse d'être un régime pour n'être plus qu'un système électoral.

N'est-ce point là où nous en sommes en France ?

Dans le régime qui s'est effondré en 1940 les principes étaient magnifiques, mais il y avait un abîme entre les principes et la pratique.

Si vous lisez les « Eléments d'une doctrine radicale » d'Alain, vous y voyez la préoccupation constante et louable d'empêcher les abus du pouvoir. Dans la doctrine radicale tout pouvoir est corrupteur, il faut le contrôler étroitement, toute administration est oppressive, il faut la surveiller de près, empêcher les abus, la prolifération des fonctions. Qui n'applaudirait à un pareil programme, mais, en fin de compte, le député radical ne proposait ja-

(1) Citoyen de Fribourg qui combat les progrès de la Centralisation en Suisse au nom des principes démocratiques.

mais d'économies par suppression d'emplois et ses interventions dans la discipline et l'avancement des fonctionnaires étaient profondément démoralisantes. J'ai entendu moi-même un membre important de la C.G.T. dire que la création des syndicats de fonctionnaires était justifiée par la pression des parlementaires sur l'administration.

Le « Monstre bureaucratique » que le parti radical devait dompter n'a cessé de grossir sous son régime.

Alain veut que le député, dont c'est le rôle, contrôle les dépenses publiques; il les augmente au profit de ses électeurs et ce sera une sage précaution de retirer aux prochaines Chambres le droit d'initiative en matière de dépenses. « Le radicalisme, écrit M. Pierre Frédéric dans « Etat des forces en France », ouvrage d'un vif intérêt, est l'expression politique, le fonctionnarisme l'expression sociale d'un même fait : la conquête par sa clientèle des emplois stables pourvus de retraite qui sont en majorité emplois d'Etat. »

C'est à ce résultat terre à terre qu'aboutissent les grands principes d'Alain et l'on peut se demander si les nationalisations ne sont pas destinées simplement à augmenter le nombre des emplois stables pourvus de retraite dont les partis de gauche pourraient disposer en faveur de leur clientèle.

Telle paraît bien être l'opinion de M. Pierre Frédéric qui, après avoir déclaré qu'il n'y avait rien à faire en France si l'on atta-

quait le principe des assemblées populaires, conclut ainsi : « Le vainqueur sera celui qui, ayant empêché le Parlement de nuire, fera la révolution à l'intérieur du parlementarisme. Le meilleur homme d'état sera celui qui comprendra de quoi la France veut accoucher. L'avenir n'appartient pas à des intérêts écrasant d'autres intérêts, il appartient à une idée de l'unité nationale assez forte pour rétablir le sens d'une vie collective là où il n'y a que des intérêts plus ou moins camouflés en vertus ».

M. Pierre Frédéric nous ramène au problème posé par M. Léon Blum : la forme démocratique du futur gouvernement de la France étant hors de question, trouver la forme de gouvernement démocratique exactement adaptée à la Société française.

Cherchons dans le « Tableau des partis en France », remarquable ouvrage de M. André Siegfried que tout Français devrait méditer, ce que cet observateur incomparable de notre démocratie peut nous en dire.

Quand des Nordiques viennent en France, ils sont stupéfaits de constater à quel point notre pays, après 70 ans d'un régime démocratique, est en retard au point de vue des progrès sociaux et de l'hygiène.

En 1914, la France avait plus d'illettrés, plus de tuberculeux que la Suisse, l'Allemagne, les Etats Scandinaves et la Hollande : l'alcoolisme rongait la race.

M. André Siegfried nous donne la clef de ce mystère. La démoc-

ratie française poursuit l'affranchissement de l'individu, intellectuellement par le laïcisme, politiquement par la résistance aux « gros », sans aucune préoccupation de tirer du régime plus de bien-être, plus de confort, un niveau de vie plus élevé. C'est exactement le contraire de la conception anglo-saxonne.

Le meilleur de notre énergie se dépense « dans l'affirmation de cet individualisme agressif et doctrinal », d'où faiblesse du rendement matériel de notre démocratie. Tandis que les démocraties anglo-saxonnes poursuivent avec passion les améliorations sociales, la nôtre reste sur le plan politique et électoral.

Quand des parents négligent d'envoyer leurs enfants à l'école pour les faire travailler aux champs, dans tous les pays « civilisés » ils sont rappelés à l'ordre et punis. En France, le député intervient et tout s'arrange.

Quand, devant les progrès effrayants de l'alcoolisme, le Gouvernement s'est décidé, il y a je crois une cinquantaine d'années, à supprimer le privilège des bouilleurs de crus, il a fallu le rétablir, les électeurs passaient à l'opposition et, chez nous, l'amoralité politique est telle que « d'honnêtes » citoyens de droite n'hésitaient pas à utiliser au profit de leur parti le mécontentement des électeurs.

Une base morale manque à notre démocratie « sans grandes idées et peu soucieuse de les réaliser ».

M. Siegfried nous fait le portrait de la démocratie brestoise

incapable de rien construire ni organiser.

Plus d'un siècle après la Révolution Française le problème de l'autorité dans la démocratie reste partout poignant et « à mon sens, dit M. Siegfried, non résolu; mais nulle part il n'est plus poignant que dans ce milieu de race celtique où un sentiment profond et, parfois exalté de la démocratie n'a pas, jusqu'ici le régulateur nécessaire d'une discipline morale et sociale volontairement et intérieurement acceptée. »

M. Blum comparant la chute de la Troisième République à celle du Second Empire écrit : L'Empire fut coupable, la République ne fut que malheureuse. Peut-être; je ne défends pas l'Empire, sorte de démocratie autoritaire et matérialiste dégradante pour un pays, mais nous devons la justice à son chef. Lorsqu'après Sadowa Napoléon III se rendit compte du danger qui menaçait la France, il prépara la réorganisation militaire du pays. Elle lui fut refusée par le Corps législatif et tout le monde connaît la réponse du Maréchal Niel au député qui lui criait : « Vous voulez donc faire de la France une caserne ? » — « Prenez garde d'en faire un cimetière ! »

A d'honorables exceptions près, le parlementaire français, qu'il soit de droite ou de gauche, républicain ou conservateur, sacrifie l'intérêt général à l'intérêt de son parti. Nos derniers Constituants n'ont pas fait autre chose. Lors de la crise d'Agadir c'est le pays

qui s'est redressé alors que ses représentants hésitaient entre le courage et l'abdication.

M. Mathiez, dont les convictions républicaines sont indiscutables, écrit à la page 260 de ses « Etudes Robespierriennes » : « La République n'est supérieure aux autres gouvernements que si l'intérêt général, le bien public, y prédomine sur les égoïsmes ».

« Quand la vertu fait défaut, avait dit Montesquieu, la République est une dépouille et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques-uns et la licence de tous. »

Voilà le régime dont nous devons sortir. Chose singulière, c'est Alain qui va nous guider vers la sortie; il en serait le premier surpris.

A la page 152 des « Eléments d'une doctrine radicale » nous lisons cet aveu : « La démocratie n'existe pas par elle-même et je crois bien que dans toute constitution il y a de la monarchie, de l'oligarchie, de la démocratie, mais plus ou moins équilibrées.

« L'exécutif est monarchique, nécessairement. Il faut toujours dans l'action qu'un homme dirige.

« Le législatif, qui comprend sans doute l'administratif, est oligarchique nécessairement, car pour régler quelque organisation il faut des savants, juristes ou ingénieurs, il faut savoir.

« Où est donc la démocratie sinon dans ce troisième pouvoir que la science politique n'a point défini et que j'appelle le contrôleur ? Ce pouvoir s'est longtemps exercé par révolution et barricades. Aujourd'hui, c'est par l'interpellation qu'il s'exerce.

Les démocraties seraient à ce compte un effort perpétuel des gouvernés contre les abus du pouvoir. Dans une société saine il doit y avoir Monarchie, Oligarchie, Démocratie dans un juste équilibre. »

Bravo Alain !... : le Roi arbitre, l'élite gouvernant et la démocratie contrôlant; il n'y a plus qu'à établir « le juste équilibre » entre les trois pouvoirs. Chargez de cette tâche des hommes sages n'ayant d'autre passion que celle du bien public; ils la réussiront certainement.

Dans « Refaire la France », l'un des meilleurs livres parus sur la matière où les auteurs étudient la condition de notre relèvement : Il faut, disent-ils, une clef de voûte à nos institutions politiques; le retour à la Monarchie serait la meilleure solution mais il est impossible; le pays est trop divisé, la cassure trop ancienne, — et ils préconisent, comme pis aller, un monarque républicain élu pour douze années par un collège particulier.

M. Parodi, qui vient de consacrer au « Problème politique et la Démocratie », une étude remarquable, écarte aussi la solution monarchique. « Depuis si longtemps que la tradition monarchique est interrompue en France, il s'est formé chez nous, pour lui faire contrepoids, une tradition contraire qui est essentiellement celle de la liberté.

La Monarchie ne peut plus dès lors, pas plus du point de vue positiviste et de la tradition que du point de vue mystique du droit divin, nous apparaître comme

fournissant du problème de l'autorité politique une solution qui s'impose d'elle-même. Les partisans de la monarchie ne peuvent, tout au plus, que proposer leur conception et elle ne pourra être adoptée que parce que l'on en aura établi devant la raison la nécessité ou l'opportunité. »

J'ignore la position que prendrait le chef de la Maison de France si la question lui était posée, mais il a trop la passion de servir son pays pour suivre l'exemple du Comte de Chambord et se dérober au nom du droit divin.

La Monarchie s'établit par les services que le peuple en attend et se soutient par ceux qu'elle rend. Ainsi se créent les droits royaux; ils se prescrivent par l'absence et les fautes.

Hugues Capet n'avait aucun droit à la couronne de France quand ses pairs l'ont élu roi. Ses descendants ont régné près de neuf siècles et ils laissent au moins des titres au chef de leur Maison, des titres tels que personne ne peut en revendiquer d'équivalents.

Nous plaçant sur le terrain même choisi par M. Parodi nous allons essayer d'établir devant la raison la nécessité ou l'opportunité de revenir à la monarchie.

N'est-ce point déjà un argument en faveur de ce rétablissement que le fait qu'il s'est présenté tout d'abord à l'esprit d'hommes aussi républicains que M. Parodi et aux auteurs de « Refaire la France » ? Ils en ont écarté l'idée pour des raisons faciles à combattre.

Un siècle et demi d'absence — après neuf siècles de services. Le Français il est vrai, a gardé de l'ancien Régime de mauvais souvenirs qu'une instruction tendancieuse a soigneusement entretenus. On le laisse dans l'ignorance du rôle joué par nos rois qui l'ont débarrassé de ses « saigneurs » comme on a baptisé nos défunts hobereaux.

La France a été faite par la monarchie et, pendant près d'un millénaire, la même famille a exercé le pouvoir souverain. Une si longue durée ne s'explique que par des services rendus et un accord profond entre le peuple gouverné et le régime qui le gouverne.

La légende d'une monarchie tyranique exploitant le peuple à son profit personnel peut être enseignée dans certaines écoles, elle ne tient pas devant les faits. Un régime politique ne dure pas pendant des siècles si la somme de ses bienfaits n'est pas supérieure à ses vices. Il tombe quand le mal l'emporte définitivement sur le bien.

En réalité, de très bonne heure, les Français ont vu et trouvé dans leur roi leur protecteur naturel contre les jougs divers que faisaient peser sur eux d'abord le régime féodal, puis les ordres privilégiés.

Il faut se représenter la France du Moyen Âge morcelée entre ducs, comtes, barons, simples seigneurs, le peuple rançonné tantôt par l'un, tantôt par l'autre, et le Roi, unique représentant de l'intérêt général qui, patiemment, reconstruit le pays, lui donne la paix, la sécurité, la justice.

De là sa popularité, les racines profondes que la monarchie a poussées dans le sol national.

Quand Louis le Gros débarrassait son royaume des barons pillards et l'Île de France du Sire de Montlhéry, il besognait sans doute pour lui, mais il besognait aussi pour la masse de ses sujets. A ce moment de notre histoire, les intérêts sont les mêmes — ils sont liés.

La France se fait par l'alliance intime du peuple et du Roi, du Roi protecteur des faibles contre les abus des seigneurs, du Roi juge d'appel et bon justicier, du Roi rassembleur de la terre française et défenseur du sol national. Bouvines n'est pas simplement la victoire de Philippe-Auguste sur l'empereur Othon, c'est la victoire de la France sur l'Allemagne, c'est une victoire nationale et son retentissement fut immense.

Quand le Roi est faible, tout se disloque, la folie de Charles VI amène les déchirements de la France entre Armagnacs et Bourguignons.

Quand la puissance du Roi devient menaçante, les Grands se soulèvent et, déjà sous le masque de l'intérêt général, défendent leurs intérêts particuliers.

Sous Louis XI, la Ligue du Bien public, malgré son nom qui fait prévoir nos programmes électoraux, n'est pas autre chose que la coalition des grands féodaux contre le pouvoir royal grandissant. Inquiets pour leurs prérogatives, ils sont plus occupés de ligoter leur suzerain que de le servir.

Aussi n'est-ce pas dans la grande noblesse que le Roi cherche et trouve ses instruments préférés. De Suger à Turgot, en passant par Jacques Cœur et Colbert, les meilleurs serviteurs du Roi sortent du Tiers et l'on peut dire, dans un raccourci suffisamment exact que, des premiers Capétiens à la Fronde, la noblesse se bat, les grands conspirent et le tiers administre.

La monarchie, dans sa période, non la plus brillante mais la plus utile au pays, la plus bienfaisante aux Français, a été populaire et démocratique en ce sens qu'elle tirait sa force du consentement et de l'appui des masses reconnaissantes des services rendus et de l'œuvre accomplie.

Même sous les derniers Valois, pendant la Ligue, les rois — et quels tristes rois — restent les représentants de l'unité nationale, les défenseurs de l'intérêt général et dans les guerres de religion où il est souvent difficile de faire le départ entre les exigences de la foi et des mobiles moins respectables, la Couronne s'efforce de jouer son rôle d'arbitre et de sauvegarder les intérêts de l'Etat. La Saint-Barthélemy ne doit pas faire oublier le Colloque de Poissy, ni tant d'efforts du gouvernement royal pour ménager un accord entre les partis.

La Fronde est la dernière convulsion de corps qui n'ont plus leur place dans l'ordre français. Les princes et les grands sont définitivement réduits à l'obéissance, pour ne pas dire à la servilité. Quant aux Parlements, à

ces robins qui prétendaient jouer un rôle politique, confinés dans leur rôle judiciaire par la volonté de Louis XIV, ils s'efforceront d'en sortir grâce à l'imprudence du Régent qui eut besoin d'eux pour casser le testament du Grand Roi; par leur obstination à défendre les privilégiés, ils seront l'un des plus grands obstacles à la réforme de l'Etat et contribueront à la ruine du gouvernement royal.

A la veille de la Révolution, tout le monde se rend compte — et le Roi le premier — que l'Etat a besoin d'être réformé, mais à peu près personne ne pense à renverser la monarchie. Malgré son isolement à Versailles et son étiquette importée d'Espagne avec Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, elle reste profondément populaire; les esprits les plus libres, les plus avancés dirions-nous aujourd'hui, les Voltaire, les Diderot, rêvent d'un despote éclairé qui brisera les obstacles aux réformes nécessaires; le bon peuple avec une confiance touchante, attend du Roi la guérison de tous ses maux et la Révolution n'aurait jamais touché au trône si l'infortuné Louis XVI, au lieu de n'être qu'un brave homme, avait été tout simplement un homme. Par sa faiblesse, ses hésitations, son incapacité finale à prendre la tête d'un mouvement de réformes dont la couronne eût été bénéficiaire, Louis XVI a rendu inévitable la chute de la monarchie. Ce n'est pas l'absolutisme du Roi qui a tué l'ancien régime, mais son impuissance à le réformer. Les provinces, les parlements, le

clergé conservaient des privilèges incompatibles avec le développement d'un état moderne.

'En 1789, comme au début des Capétiens, les intérêts de la nation et du Roi sont liés. La révolution bien conduite devait aboutir à l'unification du royaume au profit du pouvoir royal et donner au peuple l'égalité devant la loi, sa suprême et légitime ambition.

Tel était le programme de Mirabeau. Il s'efforçait de montrer au Roi et à la Reine les avantages que la monarchie avait tirés de la Révolution.

Dans sa 28^e note du 28 septembre 1790 que le Comte de La Marck remit au couple royal il écrivait : « J'ai toujours dit que la Révolution est favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce rien que d'être sans parlement (1), sans pays d'état, sans corps de clergé, de privilèges de noblesse », et il proposait à Louis XVI ce serment magnifique « Moi, premier citoyen, roi des Français, je jure... »

Louis XVI n'était pas capable de comprendre ce langage, et que la conquête des droits de l'homme, la conquête des droits du pouvoir central pouvaient et devaient marcher de pair.

La Révolution n'est pas l'accident qui a faussé l'évolution politique de la France, elle en a été l'accomplissement brusqué. L'accident c'est Napoléon.

L'apparition du génie dans l'histoire est un grand élément de trouble. Supprimez Napoléon : la Révolution s'achève plus ou moins

honteusement sous le Directoire au profit d'un Pichegru ou d'un Moreau et le retour à la monarchie ne tarde pas à s'imposer comme il s'est imposé à la chute du premier Empire.

Aujourd'hui il s'impose.

A-t-on mieux à nous proposer ? Les auteurs de « Refaire la France » croyant ce retour impossible envisagent, nous l'avons dit, l'élection pour douze ans d'un Président de la République avec des pouvoirs étendus. Le Pays a-t-il vraiment besoin d'être agité tous les douze ans par l'élection du chef de l'Etat avec tout ce qu'elle comporte d'intrigues et de troubles ?

Il serait plus sage et plus courageux de décider que la présidence de la République est héréditaire dans la maison d'Orléans.

Dans la correspondance et les cahiers de deux diplomates qui n'ont jamais passé pour adversaires de la République, on constate, parfois avec désespoir, le trouble que les élections présidentielles jetaient dans notre politique.

M. Paul Cambon écrivait à M. Bompard le 29 novembre 1885 : « De politique générale je ne pourrai rien vous dire : chacun se livre à des combinaisons exclusivement personnelles. Brisson, Freycinet, Campenon guignent la présidence de la République ; de la France, nul ne se soucie. »

Même réflexion de M. Georges Louis : en juin 1914, deux mois avant la première guerre mondiale, le Parlement ne s'occupait que d'intrigues politiques autour de l'élection du président de la République.

(1) Cour de justice privilégiée.

M. Paul Cambon écrit à l'occasion de la retraite de Casimir Périer : « Nous avons une démonstration nouvelle de l'impossibilité de gouverner la France sous la forme d'une démocratie parlementaire. La démocratie avec ses appétits ne peut être menée que par un maître botté ou par un gouvernement de médiocrités concentrées. » Et pour finir ces citations édifiantes, à propos du conflit entre M. Bourgeois et le Sénat, M. Cambon écrit : « Nous nous acheminons par la force des choses à un césarisme plus ou moins déguisé. C'est la fin de toutes les démocraties centralisées. »

Contre ce péril dont, nous l'avons vu, même des Suisses se préoccupent, la Monarchie héréditaire est seule en France un contre-poids suffisant. Ne dépendant point de l'élection, le chef de l'Etat peut exercer en toute indépendance son rôle d'arbitre entre les partis et défendre l'Etat contre les entreprises de la féodalité nouvelle que représentent les puissances d'argent, les syndicats et trusts variés plus faciles à dénoncer qu'à définir.

C'est à l'hérédité de la couronne dans la maison capétienne que nous devons la France.

Je voudrais que, dans nos écoles, les maîtres, au lieu de juger les hommes et les faits de notre histoire sans tenir compte de l'époque, du milieu qui les a produits, fussent à leurs élèves les meilleures pages de la « Formation de l'unité française », par Longnon, celles où cet historien, passionné de la France, montre

l'Empire de Charlemagne démembré et se demande pourquoi le faible royaume, assigné en 843 par le traité de Verdun à Charles le Chauve, a pu de si bonne heure former un Etat fortement uni, alors que l'Allemagne et l'Italie, détachées comme lui du vaste empire carolingien, n'ont pu réaliser que de nos jours, et encore grâce à nous, l'unité à laquelle les patriotes de l'un et de l'autre pays aspiraient depuis si longtemps, et voici sa réponse :

L'unité de la France est l'œuvre de la dynastie capétienne et ce résultat n'aurait sans doute pu être atteint « si la Maison royale de France ne s'était pas distinguée, entre toutes les maisons royales du monde chrétien, par la scrupuleuse honnêteté, non seulement de ses chefs, mais aussi par celle de la plupart des princes des fleurs de lys ». Les Valois nous ont sauvés de la Ligue, entreprise cléricale qui détruisait au profit de l'Espagne l'unité nationale et territoriale de la France ; les Bourbons ont vaincu la Fronde, dernière révolte des féodaux contre l'Etat. Tous ont travaillé en bons paysans français à faire leur « pré carré ». C'est une merveilleuse histoire que nos enfants ne connaissent pas.

Il est temps de conclure.

De cette étude, des faits établis et des citations dont j'ai dû fatiguer le lecteur, il résulte que la France n'a pas reçu l'éducation nécessaire à la pratique de la démocratie. Si elle veut un régime démocratique viable, le

retour à la monarchie est nécessaire dans un pays qui n'a pas les vertus civiques suffisantes pour défendre ses libertés contre la centralisation et l'Etatisme. L'Etatisme est une tyrannie, la pire de toutes parce qu'elle est anonyme ; elle transforme les citoyens en assujettis. L'Etatisme est le contraire de la démocratie. Il unifie ; unifier, c'est sacrifier la conscience et la personne, unifier est de l'ordre matériel. La démocratie unit, unir est de l'ordre moral.

C'est au prix de luttes incessantes que les Suisses résistent à la centralisation et se cramponnent à leurs libertés cantonales, unique sauvegarde contre les progrès de l'Etatisme. Attendre de notre peuple une pareille attitude, c'est se leurrer. Déjà, en 1789, le chancelier Maupeou signalait son manque d'éducation civique dans un mémoire au Roi Louis XVI : « On instruit les esprits, presque jamais on ne façonne les citoyens. Aussi point de caractères fixes dans la nation, point de principes généraux auxquels se rallient tous les esprits, un goût vague d'indépendance, la licence d'opinion ; de là cette tendance toujours diverse des volontés dont la réunion ferait la force et la prospérité de la Monarchie. »

Le portrait est encore ressemblant.

La Révolution française n'a pas réussi à fonder la démocratie parce qu'elle a été un mouvement antichrétien.

M. Paul Bourde, dans un ouvrage fort curieux « Essai sur

la Révolution », lui reproche de n'avoir pas été assez loin dans cette voie. Elle n'a pas osé enseigner officiellement au peuple français une religion nouvelle dont les deux dogmes principaux eussent été : la bonté de l'homme et le progrès.

La bombe atomique et les camps de concentration éclairent d'une lumière tragique l'erreur de M. Paul Bourde, républicain fervent et désintéressé, digne de tous les respects, mais théologien insuffisant.

« Là où l'Evangile ne règne pas, la démocratie devient un moyen d'exploitation du pays par les spécialistes de la politique. »

La France, dans sa grande majorité, ne connaît pas l'Evangile. La partie la plus vivante du clergé reconnaît que le huitième à peine du pays est resté chrétien, ce qui suffirait à expliquer la décadence de notre démocratie. Lisez ce livre admirable de deux prêtres cat'oliques : « La France, pays de mission ». Il permet tous les espoirs, mais il est plus facile de faire régner un roi que l'Evangile.

Nous n'échapperons à l'asservissement total que par le retour à la Monarchie ou la rechristianisation de la France. (1) « Le système de l'administration napoléonienne a permis de vivre à la République, mais par les armes administratives et policières qu'il donne au gouvernement, par sa rigoureuse centralisation, par son mépris cyniquement organisé

(1) Drieu la Rochelle. Revue de Paris 1939, 1^{er} juin.

de la séparation des pouvoirs, il a rendu définitive la fatalité jacobine, l'anéantissement de tout véritable libéralisme en France. Le véritable libéralisme exigerait le rétablissement de la Monarchie. »

La royauté est un pacte entre une famille et un pays. Le pacte entre les Bourbons et la France a été rompu, rien n'empêche de le renouer.

Cette famille pendant des siècles a incarné le génie et les intérêts de la nation ; elle n'a et ne peut avoir aucun intérêt distinct du pays. Au-dessus des partis, le Roi, arbitre nécessaire entre les grands pouvoirs de l'Etat, choisit les ministres responsables devant lui et rend, par la dissolution du Parlement, la parole au pays le jour où la situation politique l'exige. Quand le pays a parlé, il s'incline.

Telle est la forme démocratique du régime qui convient à la France, le seul que son passé et l'éducation qu'elle a reçue lui permette de pratiquer avec succès. C'est à ce régime que conduisait l'évolution politique du pays. Mettez Mirabeau sur le trône à la place de Louis XVI, je laisse à l'imagination de chacun de calculer les conséquences.

A la France, enfin gouvernée, il faudra rendre le sens de sa mission dans le monde que lui avait fait perdre un régime basement matérialiste. Les hommes qui s'étaient installés dans la République avaient réussi à faire de notre peuple un peuple de prébendiers au lieu d'en faire, comme c'eût été leur devoir, un

peuple de citoyens, mais, malgré le portrait amèrement décourageant que M. André Siegfried a tracé de notre démocratie, incapable de grandes pensées et de grands desseins, notre peuple reste profondément idéaliste, capable de se sacrifier pour les causes qui en valent la peine, de tous les peuples, le plus humain.

Donnez-lui un autre but que l'enrichissement, non plus quel qu'un à envier mais quelque chose à aimer, il retrouvera la foi dans sa destinée.

Qu'il médite cette page d'Alexandre Vinet que je transcris à son intention : « C'est toujours pour avoir eu foi aux autres, à soi-même ou à la Divinité que les hommes ont fait de grandes choses. Dans les grandes crises, dans les grandes détresses, la chance favorable a été pour celui qui a espéré contre toute espérance et l'on peut mesurer la grandeur des individus et des peuples exactement à la grandeur de leur foi (1). »

ANNEXES DOCUMENTAIRES

GUERMANTES : Le Pouvoir d'un Roi (« Figaro », 19 avril 1940).

Roi démocrate, S. M. Haakon a joué avec une parfaite docilité le jeu constitutionnel. Il est même advenu qu'un jour, les communistes ayant renversé un cabinet radical, il dut les appe-

(1) Extrait d'un sermon d'Alexandre Vinet sur la Foi.

ler au pouvoir... On dit que, dans le privé ce souverain raillait le peu de pouvoir dont il disposait. Mais un roi, quelle que soit la forme de la Constitution à laquelle il préside, détient un pouvoir qui ne saurait s'altérer et qui tient à sa dignité même.

Il est frappant que pour la première fois où M. Hitler subit un échec ce soit du fait d'un roi qu'il le connaisse. Il bute contre un trône. Dans les pays de ministres, il a pu désunir le peuple de ses représentants : il a pu asservir un Hacha, écarter un Bénès, emprisonner un Schuschnigg. Ces hommes étaient incapables de rassembler autour d'eux une opinion propre à forcer le sort... Il s'en est fallu « de peu de chose » en Norvège pour que la balance penchât pour l'Allemagne et ce « peu de chose » ce fut le Roi. Quand le Roi eut parlé, l'écho de sa voix réveilla les consciences et délia certaines hésitations.

Et pourtant, il s'agit d'un Roi sans pouvoir, mais le pouvoir d'un Roi s'affirme quand il y fait appel sur quelque chose de plus fort qu'une Constitution : sur une foi. Il faut le marquer, la loyauté de l'écrivain se devant d'éclairer l'actualité par l'observation impartiale des faits.

Henri DE MAN : Mémoires.

Dans un pays de petites gens (Belgique), la personnalité du Roi justifiait malgré tout un dernier espoir dans l'avenir de la Belgique.

Sous un régime où la démocratie détruisait toute hiérarchie

naturelle en faveur des intérêts matériels, la royauté incarnait le dernier et précieux vestige d'une autorité basée sur la foi jurée, les obligations de la naissance et une hiérarchie des valeurs indépendantes de l'argent.

Aussi les considérations objectives m'amenaient à reconnaître les énormes avantages de la monarchie constitutionnelle pour un pays tel que la Belgique.

Wickham STEED : Les Habsbourgs. Monarchie et démocratie.

Les avantages que la continuité a assurés à certaines monarchies ont assurément renforcé la position monarchique. On s'aperçoit que monarchie et démocratie ne sont pas des termes antithétiques et qu'une démocratie couronnée peut ne le céder en rien, pour la sauvegarde du droit individuel et de la liberté sociale à aucune république ; cette opinion se répand graduellement et l'homme moyen semble comprendre que, dans le monde moderne la tyrannie la plus à craindre n'est point celle des monarchies mais bien celle des oligarchies et non pas tant des oligarchies aristocratiques ou féodales que des oligarchies économiques : groupe de magnats industriels, financiers, syndicats. Contre une tyrannie de cette origine, l'allié naturel du peuple est la couronne. Le Parlement n'est pas une garantie suffisante car les Parlements peuvent être achetés, influencés par les chefs du mouvement économique.

Édité par la S. E. D. N.
9, Rue d'Artois - Paris-8^e

Participation aux frais **10 fr.**